

LSAP

Programme électoral

2018

Version abrégée



VIVRE LA SOLIDARITÉ

Depuis plus de 100 ans, LSAP s'est constamment engagé en faveur des droits des salariés, de l'équité sociale et du progrès social. Elle continuera à faire tout ce qu'elle peut pour renforcer et pérenniser l'État-providence. Seul un État-providence fort peut assurer à la fois le bien commun et une qualité de vie élevée.

ENSEMBLE!

Pour le progrès et l'équité

Le progrès n'est pas une fin en soi : il doit servir les gens et améliorer concrètement leur vie. Le LSAP s'engage en faveur d'une répartition plus équitable de la richesse et de la prospérité. Il favorise la cohésion sociale et veille à ce que personne ne soit laissé pour compte. Cela s'applique à ceux qui sont dans le besoin et qui ne s'en sortent pas seuls. Cela s'applique aux retraités qui méritent une bonne pension sur la base du travail presté tout au long d'une vie. Cela s'applique aussi et surtout aux jeunes qui ont besoin de perspectives réelles sur le chemin de la vie adulte afin de pouvoir construire leur propre existence et leur avenir. Ils ont droit à une formation de base solide qui permet l'apprentissage tout au long de la vie et l'ascension sociale, mais ils ont aussi droit à un logement abordable, à un environnement propre et à une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles. La solidarité, c'est aussi un engagement envers les générations futures !

Pour un État social et un État de droit moderne

Des institutions modernes régies par l'État de droit, adaptées au changement sociétal, un service public qui répond aux exigences des citoyens et des finances publiques saines qui sauvegardent les acquis de l'État-providence et favorisent le développement économique par l'investissement public, jettent les bases de la paix sociale et veillent à ce que les citoyens puissent vivre dans la liberté et la sécurité tout en bénéficiant d'une bonne éducation, de l'égalité des droits, de la sécurité sociale et d'une qualité de vie élevée.

Pour un service public bien organisé

Le LSAP prône une fonction publique moderne et bien organisée qui donne à chaque citoyen - quelle que soit son origine - la possibilité de bénéficier d'une panoplie de services sociaux et autres. La qualité et l'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité, pour ne citer que ces

domaines essentiels, ne doivent pas dépendre des ressources financières propres. Seul l'État peut garantir l'égalité de traitement et l'équité sociale.

Le LSAP continuera de mettre l'accent sur le renforcement de la fonction publique, une main-d'œuvre bien formée et un concept cohérent de développement du personnel.

Le LSAP est synonyme d'une politique de recrutement cohérente qui doit suivre le rythme du développement du pays. En outre, il s'agit

- de viser l'harmonisation de toutes les carrières, conformément au principe de « l'égalité de rémunération pour un même niveau de qualification à la sortie de l'école »
- de soutenir le télétravail et l'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur public
- de concilier encore davantage la vie familiale et la vie professionnelle
- d'accroître la flexibilité du temps de travail
- d'accélérer la numérisation des procédures administratives
- de continuer à réduire la charge administrative

Le développement de l'INAP et son évolution vers une école d'administration publique est une priorité pour le LSAP.

Pour une nouvelle constitution et des institutions modernes

En principe, le LSAP adhérera au nouveau texte constitutionnel et votera en faveur de la nouvelle Loi fondamentale proposée en première lecture au Parlement. Au lieu d'une deuxième lecture, le nouveau texte constitutionnel doit être soumis à tous les citoyens ayant le droit de vote par référendum après un large débat public, afin qu'il puisse entrer en vigueur d'ici la fin de 2020 au plus tard. Le LSAP continue à s'engager pour que le primat du bien commun soit ancré dans notre constitution.

Le LSAP plaide en faveur d'une séparation stricte des pouvoirs et optimisera encore davantage le fonctionnement des institutions régies par l'État de droit.

Pour le renforcement du Parlement

Dans la structure institutionnelle de l'État de droit, le Parlement doit être renforcé en tant qu'organe représentatif du peuple et organe de contrôle du gouvernement. En ce qui concerne les questions européennes, la consultation du Parlement deviendra obligatoire à l'approche de développements importants au niveau de l'UE. Dans l'intérêt d'une plus grande transparence, le LSAP introduira un registre des lobbyistes dans le cadre de l'élaboration de propositions de lois.

Le LSAP s'engage en faveur d'un parlement à plein temps afin que la Chambre des députés puisse s'acquitter pleinement de ses nombreuses et diverses tâches. L'exécution du mandat d'un député devrait devenir incompatible avec d'autres activités professionnelles et des fonctions politiques dans les organes exécutifs locaux.

Le LSAP est prêt à discuter de l'introduction d'une circonscription électorale unique, avec l'adaptation correspondante de la loi électorale.

Pour le renforcement des droits des citoyens

Outre la revalorisation du parlement, le LSAP renforcera davantage la démocratie en revendiquant une plus grande participation des citoyens aux débats et aux décisions politiques.

Le LSAP modifiera la législation existante sur le médiateur à la lumière de l'expérience acquise à ce jour. Le futur médiateur aura d'autres responsabilités dans le domaine de la protection des droits de l'Homme. Son champ d'application sera étendu à l'ensemble du secteur des services publics. Les ministères et les administrations doivent répondre aux demandes du médiateur dans un délai légal.

Pour l'optimisation du travail gouvernemental

Le Gouvernement définit la politique du pays. Il est responsable devant le Parlement. Le LSAP est favorable à une limitation du nombre des membres du Gouvernement à un maximum de 15. Les compétences ministérielles devront être définies et regroupées sur la base de priorités et d'objectifs politiques et non en raison de questions personnelles ou de considérations purement partisans.

Face aux grands défis du XXI^e siècle, tels que la numérisation, l'amélioration de la qualité de vie et l'accroissement des inégalités, le LSAP s'engage à créer un ministère de l'Avenir, à l'instar d'autres pays qui ont pris la même option. Le ministère de l'Avenir élabore une stratégie à long terme et des mesures concrètes pour contrer les effets de la numérisation sur la société, l'économie, la politique et l'environnement.

Pour une justice moderne

Un système judiciaire qui fonctionne bien est l'un des fondements d'un véritable État de droit. La justice doit être accessible à tous les citoyens et doit rendre justice dans des délais raisonnables. Pour le LSAP, il est prioritaire de doter les tribunaux et les administrations judiciaires des ressources matérielles et humaines nécessaires. L'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux groupes d'intérêts politiques, économiques et sociaux est une condition préalable à une démocratie fondée sur l'État de droit.

Le LSAP soutient également la création d'une plate-forme qui, d'une manière compréhensible, met à disposition des citoyens toutes les données et informations pertinentes sur les questions juridiques. Le LSAP s'engage en faveur d'une mise en œuvre rapide du concept d'un système judiciaire « sans papier ».

Le LSAP s'engage à faire en sorte que les tribunaux du travail et les tribunaux sociaux disposent davantage de ressources pour traiter et régler les litiges et procédures en cours dans un délai raisonnable.

Pour des procédures judiciaires simplifiées

La simplification des procédures judiciaires et le recours accru aux peines de substitution contribueront également à réduire la durée des procédures.

Dans le domaine de la juridiction pénale, il est proposé d'introduire des procédures d'urgence lorsque les faits de l'affaire sont établis, et de recourir davantage à la possibilité de rendre des jugements en accord avec l'accusé. La loi existante sur les jugements concordants doit être revue et, le cas échéant, modifiée. La médiation sera promue en tant que procédure alternative pour les situations conflictuelles. Dans le domaine du droit pénal, le LSAP s'engage pour faire avancer les réformes nécessaires : les différentes lois pénales et les délais de prescription doivent être révisés et harmonisés. Tout juge pénal devrait être autorisé à ordonner des travaux d'utilité publique comme alternative à l'emprisonnement ou aux amendes.

La réforme du système pénal et de l'administration compétente a créé les conditions d'un système pénitentiaire humain et efficace. Les délinquants mineurs ne peuvent pas être hébergés dans la même enceinte que les délinquants adultes. Le LSAP mettra également en place des structures transitoires pour faciliter la réinsertion des délinquants dans la société.

Pour un droit civil moderne

En droit civil, après la réforme du droit du mariage et du divorce, le droit de l'adoption et le droit de la tutelle doivent également être modernisés. Le LSAP demande une évaluation qualitative de la mise en application des nouvelles règles de divorce après trois ans d'expérience. Le LSAP veillera également à ce que la procréation médicalement assistée, y compris le don d'ovules, soit réglementée par la loi. La gestation pour autrui légale effectuée à l'étranger devrait être reconnue en ce qui concerne les droits de l'enfant au Luxembourg. Le projet de loi visant à réglementer la détermination du sexe dans l'état civil doit entrer en vigueur à court terme.

Il est important pour le LSAP de créer également au Luxembourg un régime juridique général pour les recours collectifs, et ceci non seulement dans le domaine de la protection des consommateurs. Le LSAP est en faveur d'une meilleure protection juridique des dénonciateurs (whistleblower) et soutient la proposition de directive de l'UE en la matière. Elle considère par ailleurs qu'une nouvelle réglementation de « l'état de nécessité » est appropriée.

Pour la liberté de la presse et le pluralisme d'opinion

Afin de renforcer la liberté de la presse, le LSAP consacrera le droit des journalistes à l'information dans la loi sur la presse. Conformément à ses principes, le LSAP défendra systématiquement la liberté de la presse et la liberté d'expression en luttant contre toute tentative de les restreindre.

Le LSAP continuera à promouvoir la diversité des opinions et le pluralisme de la presse. Afin de tenir compte de l'évolution des habitudes de lecture et de l'évolution technologique, le LSAP préconise une réforme en profondeur de la loi sur les aides à la presse. Outre la presse écrite traditionnelle, les médias en ligne bénéficieront à l'avenir d'un soutien de l'État. L'accent doit être mis sur la qualité du contenu produit et non sur sa quantité.

Dans l'intérêt de la diversité des médias - également dans le secteur audiovisuel - le LSAP préconise la création d'une chaîne de télévision publique, en mettant l'accent sur les programmes d'information, les reportages et les documentaires.

Pour la sécurité des citoyens

Tous les citoyens ont droit à la protection et à la sécurité. Le LSAP tiendra donc compte de tous les facteurs liés à la sécurité et mettra systématiquement l'accent sur la cohésion sociale et la prévention de la violence et des conflits, ainsi que sur le renforcement des dispositifs nationaux de sécurité et de la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la sécurité.

Avec la réforme de la police et la réforme des services de secours, le Gouvernement a pris des mesures nécessaires et importantes pour assurer une meilleure protection de la population et accroître son sentiment de sécurité. Le LSAP mettra systématiquement en œuvre ces réformes au cours de la prochaine législature et continuera à renforcer les effectifs des forces de l'ordre nationales.

Le LSAP veillera également à ce que les compétences des agents municipaux soient élargies pour sanctionner les manquements mineurs à l'ordre public.

Pour une réglementation légale de la vente de cannabis

Après l'autorisation du cannabis à des fins thérapeutiques au Luxembourg, le LSAP ira plus loin et permettra et réglementera la vente et l'utilisation du cannabis à des fins récréatives à partir de l'âge de 18 ans. Afin d'éviter le tourisme de la drogue, la vente de cannabis réglementée par l'Etat sera limitée aux résidents du Luxembourg.

Le LSAP procédera par ailleurs à la sensibilisation des citoyens aux risques et dangers possibles de la consommation de cannabis. La lutte contre la toxicomanie s'inscrit dans le cadre d'une politique de santé responsable. Le LSAP continuera à s'acquitter de cette tâche de manière cohérente à l'avenir en mettant l'accent sur la sensibilisation des jeunes contre les dangers de l'abus de drogues.

Pour la séparation des églises et de l'État

Avec la séparation des églises et de l'État, la coalition tripartite a réussi à réaliser d'importants progrès sur le plan sociétal, redéfinissant les relations entre l'État et les communautés religieuses reconnues.

Le LSAP défendra ces acquis et n'acceptera aucun pas en arrière en ce qui concerne la séparation des églises et de l'État. Cela s'applique en particulier aux dispositions d'amendement proposées dans la nouvelle Loi fondamentale pour réformer les relations entre l'État et les communautés religieuses, qui sont fondées sur un consensus politique.

Les socialistes créeront également un « Observatoire de laïcité et du fait religieux » calqué sur le modèle français pour conseiller les communautés religieuses, les institutions laïques et les acteurs sociaux.

Pour une société ouverte et inclusive

Le vivre ensemble repose d'une part sur une culture de respect mutuel et des valeurs communes solidement ancrées dans notre tradition humaniste. D'autre part, il est basé sur le principe de la responsabilité partagée. Tous les citoyens, indépendamment de l'âge, du sexe, de la citoyenneté, de la religion et de l'orientation sexuelle, forment une communauté et doivent assumer la responsabilité les uns envers les autres. Personne ne devrait être laissé pour compte, exclu ou discriminé. La solidarité est le fondement qui unit et maintient la cohésion au sein d'une société multiculturelle. Pour le LSAP, la solidarité est la condition préalable à une intégration réussie.

Le LSAP adaptera le cadre social afin que toutes les générations - enfants, jeunes, adultes et personnes du troisième et quatrième âge - puissent trouver une place dans notre société et développer ainsi leurs capacités.

Pour une société favorable aux familles

Les parents ont le droit de prendre soin de leurs enfants et de leurs proches en leur offrant de bonnes conditions de vie et des perspectives d'avenir. Le LSAP soutiendra constamment les familles dans leurs efforts afin de permettre aux deux parents d'assumer leurs responsabilités et de partager équitablement leurs charges professionnelles et familiales. Ils ont besoin d'un soutien financier, de conditions cadres appropriées (des emplois et des heures de travail flexibles) et de structures d'accueil favorables aux enfants avec des heures d'ouverture adaptées à leurs besoins.

En fait, le LSAP plaide en faveur d'un droit au travail à temps partiel pour des raisons familiales couplé à un droit de retour à plein temps, et ceci jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 12 ans.

Le LSAP s'engage également à développer et à améliorer la qualité de l'encadrement des enfants.

Pour le bien-être des enfants

Les familles avec enfants apportent une contribution sociale importante et doivent être soutenues par l'État. Le LSAP augmentera structurellement les allocations familiales à partir de 2019 et les ajustera ensuite régulièrement en fonction de l'évolution des prix. Le LSAP mettra le bien-être de l'enfant au premier plan et renforcera davantage les droits de l'enfant. La pauvreté infantile est une réalité intolérable dans un pays riche comme le Luxembourg. Pour cette raison, le LSAP apportera une aide ciblée aux familles ayant des enfants en situation de risque de pauvreté, tant sur le plan financier qu'au niveau de leur encadrement.

Les enfants doivent également être protégés contre la violence et les agressions possibles. La maltraitance des enfants ne doit pas se produire dans notre société et doit être punie par des peines sévères.

Le LSAP poursuivra la lutte contre le harcèlement et les agressions sexuelles par tous les moyens disponibles et contribuera au bien-être de tous les enfants.

Pour la promotion de la jeunesse

La politique de la jeunesse est une politique d'avenir. Elle doit veiller à ce que les jeunes bénéficient des meilleures conditions possibles pour leur développement personnel. Cela commence par l'éducation. Les écoles doivent s'engager pour que les jeunes trouvent un environnement créatif propice à l'apprentissage tenant compte de leurs intérêts et favorisant leur développement personnel.

Par ailleurs, les jeunes ont besoin d'activités de loisirs qui leur permettent de progresser dans leur développement. Le LSAP soutiendra les institutions et centres pour jeunes (parlements et maisons des jeunes) dans le cadre d'une politique jeunesse transversale tout en incitant les adolescents à assumer des tâches d'utilité publique.

En outre, les jeunes particulièrement vulnérables ont besoin de structures d'accueil qui les aident à résoudre leurs problèmes au quotidien. Le LSAP encouragera la mise en place de telles structures et veillera à ce que des unités de logement appropriées soient créées pour les jeunes qui ne vivent plus dans leur famille et qui ont des difficultés à prendre pied dans notre société.

Pour une politique favorables aux seniors

Grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, les personnes âgées doivent non seulement avoir la possibilité de mener une vie autodéterminée aussi longtemps que possible, mais aussi de contribuer à la société en transmettant leurs expériences. La création de lieux et d'opportunités de rencontres - maisons multigénérationnelles, appartements partagés entre étudiants et seniors - renforce la cohésion sociale et favorise le développement et le sens des responsabilités des adolescents.

Les seniors doivent pouvoir se faire entendre et participer aux décisions. Le LSAP renforcera le droit de regard des personnes âgées en s'appuyant davantage sur des commissions consultatives au niveau communal pour conseiller les décideurs locaux.

En outre, le LSAP s'efforcera d'améliorer les conditions de vie des personnes du troisième et du quatrième âge. Cela comprend notamment des logements ainsi que des offres de mobilité, de loisirs, de formation et de soins adaptés à leurs besoins. Les socialistes vont également faciliter le passage de la vie professionnelle à la retraite ainsi que le transfert du domicile privé à la maison de retraite ou de soins.

Pour l'égalité des chances

Tout au long de son histoire, le LSAP a contribué de manière significative au renforcement des droits des femmes et de l'égalité des chances. Le LSAP continuera d'œuvrer en faveur de l'égalité homme-femme dans les années à venir en s'efforçant d'atteindre les objectifs suivants :

- un équilibre entre les femmes et les hommes au niveau gouvernemental
- un quota de 40 % d'hommes et de femmes dans les conseils d'administration des entreprises avec une participation de l'État
- réduire à zéro l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- créer une véritable égalité des chances dans le choix de carrière

Pour un droit à l'autodétermination

Le droit fondamental à l'autodétermination et au libre développement de la personnalité s'applique également à la définition de l'identité de genre, c'est-à-dire également aux personnes transgenres et intersexuelles. Le LSAP ne permettra pas de restreindre ce droit ou de faire de la discrimination fondée sur l'identité de genre. Par conséquent, nous allons simplifier et surtout normaliser la procédure de modification de l'inscription du sexe et du prénom dans le registre d'état civil. À l'avenir, il ne sera plus nécessaire de fournir des rapports médicaux et psychologiques, de subir des thérapies hormonales ou des opérations adaptées au sexe, y compris la stérilisation, afin de modifier l'inscription du sexe. En plus des options de genre « masculin » ou « féminin », nous allons permettre une troisième option.

Sur la base de considérations d'ordre médical et éthique, nous limiterons légalement les opérations à caractère sexuel sur les enfants qui sont incapables de donner leur consentement. Il faut veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit toujours au centre de l'attention.

Pour des structures favorables aux personnes handicapées

Les citoyens faibles et nécessiteux doivent bénéficier d'une attention particulière. Ceci vaut notamment pour les personnes ayant un handicap. Le LSAP suivra systématiquement la devise « Design for all », y compris dans le secteur numérique. Tous les établissements publics et tous les moyens de transport doivent être équipés pour satisfaire les besoins des personnes handicapées. Il en va de même pour l'accès aux logements privés partagés. Les services publics en ligne doivent en outre être accessibles pour toutes les personnes présentant un handicap. Le LSAP encouragera également les personnes handicapées dans leur droit à l'autodétermination et leur donnera accès à l'éducation et à l'emploi dans les meilleures conditions possibles. Le LSAP soutiendra le développement d'offres de formation de base et de formation continue adaptées à leurs besoins et améliorera l'offre des activités de loisirs. Le LSAP soutiendra le développement de structures de logement pour les enfants gravement handicapés.

Le LSAP préconise l'établissement d'un plan national pour faire face à l'autisme afin d'améliorer la prise de conscience et la diffusion d'informations tout en renforçant les infrastructures pour la prise en charge des personnes affectées.

Pour l'intégration des bénéficiaires du droit d'asile

Le droit d'asile est conforme à nos droits fondamentaux et fait partie de notre système juridique démocratique. Le LSAP est favorable à la mise en commun de toutes les compétences en matière d'asile, d'immigration et d'intégration au sein d'un seul ministère, mais avec des administrations distinctes.

Le LSAP mettra en œuvre son plan d'action pour l'intégration des bénéficiaires du droit d'asile qui consiste à

- identifier les compétences professionnelles des demandeurs d'asile à un stade précoce
- faciliter l'accès à l'emploi et la participation sociale
- promouvoir l'intégration par l'apprentissage des langues
- ne plus autoriser les classes scolaires dans les structures d'accueil pour enfants et permettre aux enfants des demandeurs d'asile d'accéder aux écoles publiques
- améliorer le logement, les conditions de vie et la prise en charge des demandeurs d'asile
- faciliter l'accès au système de santé et aux soins psychologiques pour les demandeurs d'asile qui ont besoin d'aide

Pour que notre système d'asile continue à fonctionner efficacement et afin de prévenir les abus, il faut que les demandeurs d'asile déboutés et les personnes sans droit de séjour soient renvoyés dans leur pays d'origine. Cependant, il est particulièrement important pour le LSAP de toujours respecter la dignité humaine dans le cadre de cette procédure délicate.

Pour une politique d'immigration cohérente

Le Luxembourg est un pays d'immigration traditionnelle avec un besoin de main d'œuvre et d'intégration élevé. Au cours de son développement à long terme d'un pays agricole pauvre à un pays industrialisé et de services prospère, le Luxembourg a bénéficié de manière significative de la main-d'œuvre immigrée, de la valeur ajoutée créée et du gain en diversité culturelle. Le LSAP continuera sur cette voie en poursuivant son histoire à succès grâce à une politique cohérente en matière d'immigration et d'intégration qui fait partie d'un développement durable et qui est une condition préalable à la cohésion et à la paix sociales.

Le LSAP combattra systématiquement toutes les formes de discrimination, de xénophobie et de racisme et encouragera activement la coexistence entre les différents groupes de population.

En outre, le LSAP est favorable à la restructuration et à la réorientation du Conseil national des étrangers. Le LSAP continuera à soutenir les associations d'étrangers et à améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens non-luxembourgeois. Ceci vaut aussi bien pour l'enseignement des compétences linguistiques que pour l'encadrement civique des immigrants.

Pour une école publique forte

Les enfants et les jeunes sont notre avenir ! Façonner l'avenir, c'est créer des perspectives par l'éducation, car la formation est la pierre angulaire du progrès et du développement social. Elle doit commencer le plus tôt possible en permettant l'ascension sociale et en promouvant le vivre ensemble. C'est pourquoi nous avons besoin d'une école publique forte qui assure l'égalité des chances et véhicule des valeurs sociales importantes : la tolérance, le respect, la solidarité, l'égalité et la conscience que l'éducation scolaire non seulement transmet des connaissances et des compétences, mais permet aussi aux gens de vivre ensemble. Dans un pays d'immigration avec un taux de migration supérieur à la moyenne, la cohésion sociale est particulièrement importante.

Le besoin d'intégration est encore et toujours important au Luxembourg. Cela vaut notamment pour le domaine de l'éducation. Seule une école publique forte, capable de s'adapter peut relever cet énorme défi sociétal. D'une part, elle a besoin d'une offre scolaire adaptée, de ressources et d'infrastructures scolaires adéquates, et, d'autre part, elle doit pouvoir compter sur le soutien de tous les partenaires scolaires : les enseignants, les éducateurs, les parents, le monde politique et la société civile doivent travailler ensemble pour le bien-être de nos enfants et pour le bien commun.

Pour un encadrement à plein temps favorables aux enfants

Le LSAP met l'accent sur la petite enfance et un encadrement de qualité à plein temps. Des standards de qualité uniformes et contraignants devraient être fixés pour toutes les structures d'accueil avec des contrôles à l'appui. Une alimentation équilibrée et saine est un élément essentiel d'une bonne prise en charge. En principe, il faut veiller à ce que la dotation en personnel tienne compte des besoins réels au niveau de l'encadrement. Les enfants à besoins spécifiques doivent être pris en compte lors du calcul des effectifs nécessaires.

Chaque élève de l'école fondamentale a le droit à un encadrement à plein temps. Le LSAP s'engagera pour un développement conséquent des structures d'accueil sur tout le territoire national et veillera à ce que l'encadrement à plein temps soit abordable et reste dans la mesure du possible sous l'influence du secteur public. Le LSAP s'engage, en collaboration avec les communes, pour que les enfants et les parents puissent bénéficier de leur droit à l'éducation précoce.

Le LSAP préconise le développement d'écoles publiques à journée continue sur tout le territoire et favorise un rapprochement de ces écoles et des maisons relais avec les clubs sportifs locaux, les institutions culturelles et les écoles de musique.

Pour le multilinguisme à l'école

Le multilinguisme est un élément fondamental du système scolaire luxembourgeois et de la société dans laquelle nous vivons ; c'est un signe de cosmopolitisme et un atout considérable dans un monde globalisé. Le LSAP continuera à promouvoir le multilinguisme à tous les niveaux

de l'enseignement et veillera à ce qu'il ne devienne pas un obstacle insurmontable sur le chemin de la réussite scolaire.

L'apprentissage de la langue luxembourgeoise joue un rôle important au niveau l'intégration des enfants issus de l'immigration dans le système scolaire luxembourgeois. Le LSAP en tiendra compte et continuera à renforcer la pratique orale de la langue luxembourgeoise. Le LSAP est favorable au rééquilibrage et à l'amélioration des compétences linguistiques orales.

Le LSAP favorise une coopération plus étroite avec la Grande Région en soutenant les projets scolaires transfrontaliers et le développement d'un réseau d'écoles partenaires pour promouvoir le multilinguisme et les échanges culturels. Les élèves de l'enseignement secondaire devraient avoir le droit à un semestre ou à un trimestre à l'étranger dans une école de langue étrangère.

Pour la numérisation et l'éducation aux médias dans les écoles

A l'ère de la numérisation, l'apprentissage autonome, interdisciplinaire et orienté projet devrait être encouragé de plus en plus. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication joue ici un rôle clé.

L'évolution de la société est inhérente à la révolution numérique. Les écoles doivent soutenir activement ce développement et adapter leurs programmes scolaires en conséquence. Le LSAP est favorable à l'introduction d'un programme interdisciplinaire d'éducation aux médias. Cela s'applique à la fois à l'école fondamentale et à l'enseignement secondaire. La compétence médiatique est indispensable à l'ère de la numérisation progressive. Les enfants et les jeunes ne doivent pas être laissés seuls lorsqu'il s'agit d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour un encadrement ciblé et l'égalité des chances à l'école

Il y a de plus en plus d'enfants et d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage, des besoins spécifiques et des problèmes de comportement. Il ne faut pas faire des économies au détriment de l'éducation des enfants et des adolescents. Les écoles et les structures d'accueil doivent être équipées pour pouvoir accomplir cette tâche difficile dans les meilleures conditions possibles. Dans ce contexte, le LSAP préconise une école inclusive qui propose une offre adaptée à chaque élève. En ce sens, les écoles devraient être en mesure de recourir davantage à des pédagogues sociaux et spécialisés.

Le LSAP s'engage à soutenir tous les élèves en fonction de leurs capacités afin qu'ils puissent atteindre le plus haut niveau possible de développement et d'éducation.

Le LSAP est favorable à l'extension de l'enseignement obligatoire à 18 ans pour les élèves qui ne travaillent pas régulièrement.

Pour un bon climat scolaire

Les élèves ont le droit de s'épanouir dans un environnement scolaire respectueux, indépendamment de la couleur de la peau, de la religion, de l'orientation sexuelle ou de la condition physique. Le harcèlement, la xénophobie et l'homophobie n'ont pas leur place dans les écoles et doivent être combattus de manière cohérente par tous les partenaires scolaires grâce à une prévention ciblée et à la résolution des conflits. Le LSAP préconise que tous les partenaires scolaires signent à l'avance un accord qui permet de prévenir efficacement la discrimination et les abus dans la vie scolaire quotidienne et d'imposer des sanctions le cas échéant.

Le LSAP favorise le recours à des enseignants de confiance pour encadrer et soutenir les élèves à risque et en situation d'insécurité en ce qui concerne la prévention des conflits, la médiation et l'orientation scolaire.

Pour une formation scolaire adaptée

Les élèves ont droit à une bonne formation scolaire et à des enseignants engagés. Le LSAP mettra tout en œuvre pour réduire la pénurie d'enseignants qualifiés dans les années à venir et accroître l'attrait de la profession enseignante.

Le LSAP soutient la mise en réseau des structures d'accueil et des écoles pour promouvoir l'innovation, le développement scolaire et le partage des bonnes pratiques.

Le LSAP s'engage à analyser les besoins de formation des enseignants, éducateurs, pédagogues sociaux et assistants pédagogiques tout en adaptant l'offre de formation aux nouveaux développements sociétaux. Dans ce contexte, le LSAP est favorable à la mise à jour des programmes scolaires.

Le LSAP s'engage à faire le bilan des procédures administratives, à en réduire la charge au niveau du fonctionnement de l'école et à adapter les plans de développement scolaire.

Pour un partenariat étroit entre l'école et la culture

D'une part, la culture devrait être de plus en plus intégrée dans les programmes scolaires ; d'autre part, les classes scolaires devraient être intégrées de manière plus cohérente dans les projets artistiques extrascolaires. Les rencontres entre artistes et élèves servent à transmettre la culture et la formation générale. Ils favorisent l'apprentissage créatif et autonome. Le LSAP soutient de tels projets et initiatives et fournira le financement nécessaire.

Le LSAP encouragera les partenariats scolaires avec les institutions culturelles à tous les niveaux de l'enseignement.

Pour le plein emploi et contre le chômage

Le LSAP continuera à tout mettre en œuvre dans les années à venir pour réduire encore davantage le nombre de chômeurs. Au cours de la prochaine législature, le taux de chômage doit être abaissé à un niveau inférieur à 4 %, l'atteinte de ce point de référence étant considérée comme le plein emploi.

Au lieu du chômage, le LSAP investira davantage dans les êtres humains, dans leur capacité d'apprentissage et de développement, afin qu'ils puissent continuer à s'imposer sur un marché du travail numérique. Une attention particulière est accordée aux jeunes chômeurs, aux chômeurs de longue durée et aux travailleurs âgés sans emploi. Outre une bonne formation de base, la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie jouent un rôle de plus en plus important.

Pour une formation professionnelle solide

Une bonne formation de base et professionnelle permet non seulement d'accéder au marché du travail, mais elle constitue également l'assise permettant l'accès à la formation continue et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Afin de favoriser l'égalité des chances, le LSAP accordera une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés scolaires et qui ne répondent pas aux exigences de l'enseignement secondaire. L'objectif est de les préparer davantage au monde du travail par un soutien et un encadrement plus ciblés pendant les années scolaires. Le LSAP s'engage à respecter le droit à une place d'apprenti et, avec les partenaires sociaux, veillera à ce qu'un plus grand nombre de places d'apprenti soient disponibles dans les entreprises. Le LSAP soutient l'accord sur un pacte de formation visant à aider tous les jeunes et à leur offrir une place d'apprenti. Les entreprises qui investissent régulièrement dans la formation professionnelle devraient bénéficier d'une réduction de leur charge fiscale afin de compenser les coûts encourus.

Pour l'éducation des adultes et une deuxième voie de formation

Chaque être humain mérite une deuxième chance. À tout moment, il devrait donc y avoir une possibilité de reprendre une formation scolaire ou professionnelle interrompue et à obtenir un diplôme par l'intermédiaire d'une deuxième voie de formation. Il en va de même pour les adultes qui veulent rafraîchir leurs connaissances et développer leurs compétences. L'apprentissage tout au long de la vie est un droit civique et devrait être considéré par tout un chacun comme une responsabilité collective. Le LSAP continuera à soutenir et à développer l'école de la 2^e chance.

La promotion des compétences linguistiques est d'une importance capitale dans l'éducation des adultes. C'est aussi bien le cas pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise comme moyen d'intégration que pour l'enseignement des langues étrangères. Le LSAP continuera d'élargir et d'améliorer son offre de cours de langues.

Pour le renforcement du droit du travail

Le droit du travail est universel même à l'ère du numérique ; il doit s'appliquer de la même manière à tous les salariés. Le LSAP veillera à ce que les contrats de travail à durée indéterminée restent la norme à l'avenir.

En outre, le LSAP s'engagera afin de renforcer constamment le droit du travail et de mettre en œuvre les réformes appropriées

- dans le domaine des plans sociaux
- en ce qui concerne les mesures de maintien de l'emploi
- en ce qui concerne la sauvegarde du droit de grève
- en vue du renforcement des conventions collectives
- dans la lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail

Pour l'adaptation du droit du travail dans un monde numérique

Le droit du travail et les conditions cadres doivent être adaptés à la numérisation. Dans les années à venir, la révolution numérique accélérera rapidement le changement dans le monde du travail. Les intérêts des salariés et les conditions de travail restent toujours prioritaires pour le LSAP qui veillera à

- fournir une sécurité sociale par rapport aux risques inhérents à la vie des salariés
- promouvoir la formation professionnelle continue et la réorientation professionnelle
- rendre les modèles de temps de travail plus flexibles pour les salariés
- empêcher le faux travail indépendant et la précarisation des emplois
- assurer une rémunération juste et équitable des salariés
- permettre la cogestion au sein des entreprises, même dans un monde numérique
- empêcher la surveillance numérique des employés
- contrecarrer l'obligation de rendement accru et le sentiment d'être constamment disponible.

Pour la réduction du temps de travail

Les gains de productivité résultant des processus numériques, entre autres, doivent être répartis équitablement. C'est pourquoi le LSAP est en faveur d'une réduction du temps de travail jusqu'à un maximum légal de 38 heures par semaine avec pleine compensation salariale. Afin d'aligner le secteur privé sur le secteur public, le congé annuel dans le secteur privé est prolongé d'une journée par an sur une période de cinq ans. Dans l'ensemble, ces mesures permettront de ramener le temps de travail annuel au Luxembourg au niveau de la durée moyenne du travail dans les pays de la zone euro.

Le droit au travail à temps partiel devrait également être généralisé et lié à un droit au retour au travail à plein temps. Dans le cas du travail à temps partiel pour des raisons familiales, l'État paie les cotisations d'assurance pension pour une réduction allant jusqu'à 30 % par parent et ceci jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 12 ans.

Pour des emplois sûrs et sains

La médecine du travail, l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ainsi que les employeurs sont responsables du bien-être des salariés. Ils doivent travailler ensemble et veiller à ce que la santé des salariés ne soit pas exposée à des charges déraisonnables et menacée par de mauvaises conditions de travail et d'éventuels accidents ou d'autres risques. Le LSAP préconise une réforme de la médecine du travail et la modernisation et le renforcement de l'ITM. La prévention et le renforcement des contrôles sont tout aussi importants que l'évaluation et la prévention active des risques et des dangers pendant les processus de travail au sein des entreprises. Des lieux de travail sûrs et sains contribuent généralement à un bon climat de travail tout en prévenant l'absentéisme pour cause de maladie et d'accident.

Dans ce contexte, LSAP s'engage à renforcer les contrôles effectués par l'ITM, la prévention en matière de santé sur le lieu de travail et à élaborer une législation efficace contre le harcèlement au travail.

Pour une couverture sanitaire optimale

Tous les citoyens ont droit à des soins de santé optimaux, indépendamment de leur milieu social, de leur revenu ou de leur lieu de résidence. Le LSAP continuera à développer la couverture sanitaire dans les années à venir.

Les médecins généralistes jouent un rôle important dans ce contexte. Ils sont les premiers interlocuteurs des malades et assument une grande responsabilité. Le LSAP continuera à développer la formation post-universitaire pour les médecins généralistes.

Grâce à la nouvelle loi sur la création d'une « Medical School », les étudiants en médecine auront la possibilité d'obtenir leur diplôme de bachelor au Luxembourg à l'avenir. Cela favorisera certainement l'établissement de médecins généralistes dans le pays. En même temps, des cours spécialisés dans les domaines de l'oncologie et de la neurologie seront proposés aux étudiants en médecine. Comme dans d'autres pays européens, la formation professionnelle continue des médecins deviendra également obligatoire au Luxembourg.

Pour l'optimisation des services d'urgence

La nouvelle loi sur les hôpitaux améliorera durablement la qualité des soins dans les hôpitaux. L'objectif est, entre autres, de soulager la pression sur les services d'urgence et de réduire considérablement les temps d'attente inutiles afin que chaque patient puisse recevoir des soins médicaux dans un délai de deux heures. Une plate-forme appropriée coordonnera les mesures nécessaires et prioritaires tout en assurant leur mise en œuvre immédiate.

Le LSAP préconise une coordination plus étroite entre les maisons médicales et les hôpitaux. Les maisons médicales doivent être intégrées dans les hôpitaux en tant que structures indépendantes.

Pour l'amélioration des droits des patients

La sécurité des patients et la qualité des soins médicaux sont les principales priorités du LSAP. Un programme de sécurité des patients basé sur des normes internationales est conçu pour s'assurer que les soins ambulatoires et cliniques dans les hôpitaux répondent aux normes convenues. Une procédure d'accréditation appropriée pour tous les hôpitaux devrait garantir les meilleurs soins possibles pour les patients.

Le LSAP s'engage également à améliorer les droits des patients et exige la création d'un fonds d'indemnisation pour les mauvais traitements thérapeutiques. Les patients devraient être indemnisés dans ces cas sans avoir à fournir la preuve de l'erreur.

Pour le progrès numérique en médecine

La numérisation joue un rôle de plus en plus important dans tous les domaines de la santé. Elle contribuera à développer une médecine préventive et personnalisée ; elle influencera les méthodes de traitement et les comportements ; elle aidera à prévenir les effets secondaires des maladies chroniques et permettra un meilleur suivi médical.

Elle permettra également aux patients d'assumer davantage de responsabilités pour leur propre santé. Chaque patient devrait être en mesure d'acquérir des connaissances médicales afin de mieux pouvoir prendre des décisions au sujet de sa propre santé. Le LSAP fera progresser la numérisation du système de soins de santé de manière constante.

Pour la prévention sanitaire à long terme ...

Le LSAP mettra davantage l'accent sur la prévention en matière de santé et élaborera une stratégie de santé à long terme. Tous les programmes de prévention existants devraient être évalués et servir de base au premier plan national de santé. Cela implique, entre autres, des objectifs clairs et des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Une attention particulière est accordée aux maladies chroniques et aux pathologies à taux de mortalité élevés, telles que les maladies cardiovasculaires.

L'un des principaux objectifs de la politique nationale de santé sera la lutte contre l'obésité. Dans ce contexte, le LSAP continuera à adhérer au programme-cadre « Gesond iessen, méi bewegen ». Une alimentation saine est une autre priorité dans la prévention des maladies. Le LSAP met de plus en plus l'accent sur les partenariats avec les communes, les employeurs, les écoles, les établissements de soins, les exploitants de cantine, les associations, les agriculteurs et les producteurs d'aliments.

... et contre l'abus d'alcool

L'abus d'alcool est une maladie très répandue qui a de graves conséquences pour les personnes touchées et leur environnement immédiat. Les adolescents sont également exposés à un risque

élevé de consommation abusive et répétée d'alcool. Les excès occasionnels d'alcool peuvent nuire à la santé physique et mentale, tandis que le « binge drinking » destiné à s'enivrer le plus rapidement possible peut mener à des situations mettant la vie en danger. Dans ce contexte, un relèvement de l'âge légal pour l'achat et la consommation de boissons alcoolisées de 16 à 18 ans s'avère nécessaire. Pour ce faire, le LSAP se base sur les réglementations correspondantes dans d'autres pays de l'UE.

En outre, le LSAP reverra la politique des prix en envisageant même d'interdire la publicité pour les boissons alcoolisées auprès d'un public cible jeune. Par ailleurs, il y a lieu de mettre en garde contre les risques de santé liés à la consommation d'alcool.

Pour une sécurité sociale adaptée aux besoins

Le LSAP ne remettra pas en question les bases d'un financement solidaire de la sécurité sociale. L'assurance-santé doit rester obligatoire pour tous les citoyens, quel que soit leur revenu. Il en va de même pour le conventionnement des prestataires de services médicaux. Le LSAP veillera à ce que toutes les personnes assurées, quels que soient leur état de santé et leur situation financière, aient accès aux mêmes soins de santé.

LSAP continuera à développer l'assurance-santé à l'avenir tout en améliorant, de manière ciblée, ses prestations et services:

- pour les services dentaires (y compris les implants dentaires), les prothèses auditives, les lunettes, les lentilles de contact et les opérations visant à améliorer l'acuité visuelle ...
- en supprimant les surtaxes de première classe sur les honoraires médicaux : à titre de compensation, le LSAP propose des rémunérations ajustées pour les médecins
- par l'introduction du « tiers payant généralisé »
- par le remboursement des coûts des méthodes de traitement alternatives efficaces, y compris l'ostéopathie
- par l'introduction de décisions individuelles dans les cas particuliers et les cas de rigueur, et ceci dans tout le domaine social
- en prenant en charge le coût de tous les contraceptifs sans limite d'âge
- par le remboursement des frais et la tarification des dossiers médicaux et des services paramédicaux en relation avec la loi sur l'euthanasie (...)

Pour des retraites sûres

Avec les socialistes, le contrat intergénérationnel restera en vigueur à l'avenir. Des retraites garanties sont la reconnaissance méritée d'un travail presté tout au long d'une vie, qui est rémunéré sur base des cotisations précédemment versées dans le cadre d'un régime de retraite par répartition. Le LSAP défendra les principes de notre régime légal des retraites. En raison de l'importance du volume de ses réserves, le LSAP ne voit pas la nécessité d'agir à court terme au niveau de son financement. Avec le LSAP, il n'y aura donc ni une réduction des prestations ni un relèvement de l'âge de la retraite. Les socialistes soutiennent, par contre, les efforts visant à rapprocher l'âge réel de la retraite de l'âge légal de 65 ans.

A moyen et long terme, compte tenu de l'évolution économique et démographique, il faut également envisager d'autres sources de revenus et d'autres modèles de financement. Avec la numérisation croissante, non seulement le facteur travail mais aussi les gains de productivité devraient contribuer au financement à long terme des retraites.

Le LSAP s'est engagé à la création d'un fonds de pension de la fonction publique pour assurer le financement des pensions publiques.

Pour une assurance-dépendance optimale

L'assurance-dépendance a été introduite en 1999 sur proposition des socialistes et a également été réformée en 2017 à l'initiative du LSAP. Depuis son introduction, l'assurance-dépendance a été l'une des principales réalisations du Luxembourg en matière de politique sociale et de progrès social. Non seulement les personnes ayant besoin de soins bénéficient de soins intensifs dans des établissements spécialisés ou à domicile par des services de soins infirmiers ou des personnes soignantes ; les proches des personnes dépendantes sont à leur tour soulagés considérablement par les prestations de l'assurance-dépendance et peuvent ainsi mieux remplir leurs obligations professionnelles et familiales.

Le LSAP défendra les acquis d'une meilleure prise en charge et d'un contrôle de qualité amélioré au niveau de l'assurance-dépendance afin de mieux répondre aux besoins des assurés grâce à des prestations appropriées.

Pour un modèle de croissance inclusif

L'économie est au service des gens en favorisant le bien commun, et non l'inverse. Nous avons donc besoin de croissance, mais d'une croissance différente de celle d'avant. Nous avons besoin d'une « croissance qualitative » qui a moins de conséquences négatives, une croissance qui consomme moins de ressources tout en ménageant les habitats, qui génère moins de trafic, qui a besoin de moins de main-d'œuvre, une croissance qui se concentre davantage sur la productivité et le développement durable.

Nous avons besoin d'un modèle de croissance inclusif pour le Luxembourg, qui crée des emplois sûrs et de qualité au lieu de favoriser la précarité, une croissance qui est productive et qui permet de payer de bons salaires et de répartir équitablement la richesse créée, au lieu de rendre les riches toujours plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.

Pour la diversification de l'économie

Le LSAP continuera à favoriser la diversification de l'économie. Le Luxembourg ne peut pas compter exclusivement sur le secteur des services. Une structure économique stable et diversifiée comprend également des entreprises artisanales et industrielles qui offrent des emplois pour une grande variété de professions et de talents. Le Luxembourg doit également rester un site industriel et de production.

Le LSAP se concentrera davantage sur l'économie circulaire et élargira ses pôles de compétences existants (logistique, automobile, matériaux, TIC, biotechnologies, technologies de l'environnement). Le LSAP améliorera constamment les communications mobiles et fera du Luxembourg le premier pays d'Europe à introduire les communications mobiles 5G. Elle encouragera en particulier les nouveaux secteurs d'avenir tels que l'exploitation minière dans l'espace, l'industrie de transformation du bois, les industries créatives (cinéma, médias, jeux, art, design, mode, architecture, etc. En outre, elle apportera un soutien ciblé aux petites et moyennes entreprises et poursuivra avec succès la promotion de l'image de marque nationale et la restructuration ainsi que la professionnalisation du secteur du tourisme.

Le secteur financier restera également un pilier important de notre économie à l'avenir. Au lieu de se concentrer sur les domaines d'activité basés sur l'exploitation des avantages fiscaux et réglementaires, le secteur financier doit tabler davantage sur ses compétences réelles en se mettant au service de l'économie réelle.

Pour la science et la recherche

Le LSAP a toujours favorisé la création d'une université indépendante parce qu'elle contribue de manière significative au développement du pays et de sa population en tant que lieu d'échange critique tout en positionnant le Luxembourg sur la carte du monde dans les domaines de la science et de la recherche. Pour les socialistes, il est clair que la poursuite de l'excellence dans la recherche et l'enseignement doit toujours aller de pair avec le développement de la société et de l'économie.

Le LSAP poursuivra ses efforts pour accroître l'attrait de ce centre de recherche scientifique. Dans le domaine de la recherche, le LSAP poursuit une stratégie cohérente impliquant à la fois la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Une stratégie de recherche cohérente ne peut être mise en œuvre sans les ressources nécessaires. Le LSAP maintiendra l'orientation budgétaire des dernières années en tendant à augmenter les dépenses publiques en matière de recherche, de développement et d'innovation. Dans ce contexte, un objectif de 3 à 3,5 % du PIB d'ici 2030 semble réaliste et indispensable au vu du développement sur le plan européen et international.

Pour une agriculture durable

Le LSAP préconise une politique agricole qui réduit la dépendance des exploitations agricoles à l'égard des moyens de production importés, et qui rend ses méthodes de production plus durables en tablant dans une large mesure sur les principes de l'économie circulaire.

Et les exploitations agricoles conventionnelles et l'agriculture biologique doivent poursuivre leur développement dans cette logique. La production alimentaire doit être diversifiée et mieux adaptée à la demande régionale. Les surfaces agricoles doivent être utilisées principalement pour la production de denrées alimentaires et, dans une moindre mesure, pour la production d'aliments pour les animaux et la production d'énergie. Le LSAP rejette l'élevage intensif. La production de lait et de viande bovine doit être axée sur l'élevage durable. L'agriculture durable n'a pas besoin de pesticides et d'engrais synthétiques nocifs pour l'environnement.

La devise « qualité au lieu de quantité » s'applique également à la viticulture. Les vignerons luxembourgeois produisent des vins d'excellente qualité. Ce haut niveau de qualité doit être maintenu et, si possible, amélioré. Le LSAP promouvra des stratégies de marketing appropriées et mettra en avant les clients de la Grande Région pour leur exposer les avantages de ce produit de qualité luxembourgeois. La viticulture biologique sera soutenue et la certification sera valorisée comme argument de vente supplémentaire.

Pour une meilleure protection des consommateurs

Pour le LSAP, les consommateurs sont au centre de la politique de protection des consommateurs. Ce ne sont pas les intérêts des entreprises qui devraient déterminer la politique de protection des consommateurs, mais exclusivement les droits des consommateurs. Le LSAP fournira une base juridique pour les recours collectifs afin de permettre aux consommateurs lésés de faire valoir leurs droits efficacement; il encouragera la création d'une autorité indépendante chargée de la protection des consommateurs et du droit de la concurrence, alors qu'au niveau européen, il s'engagera pour améliorer les exigences en matière d'étiquetage, y compris pour les denrées alimentaires et les cosmétiques.

A l'ère de la numérisation et des « Big Data », la protection des consommateurs relève plus que jamais de la protection des données. Le LSAP ne se contentera non seulement de promouvoir des règles strictes en matière de protection des données, mais veillera également à ce que les consommateurs puissent effectivement faire valoir leurs droits dans ce domaine. La Commission nationale de la protection des données sera dotée des ressources nécessaires à cette fin.

Pour un commerce mondial équitable

Le LSAP s'engage en faveur d'un commerce mondial éthique et équitable. Le commerce doit servir le développement social de tous les pays concernés, protéger les ressources naturelles et garantir les droits de l'Homme.

Le LSAP reconnaît les avantages et la nécessité d'accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, mais insiste pour qu'ils soient négociés, discutés et décidés démocratiquement en toute transparence, et qu'ils fixent des normes sociales et environnementales élevées pour mettre un terme au dumping environnemental et social.

Le LSAP travaillera au niveau européen pour s'assurer que les entreprises transnationales s'engagent de manière contraignante à connaître leur chaîne d'approvisionnement et de contrôler le respect des critères sociaux et écologiques.

Pour une répartition plus équitable de nos richesses

Le LSAP augmentera le salaire minimum de 100 euros nets comme mesure immédiate à partir du 1^{er} janvier 2019. Il préconise également l'ajustement structurel du salaire minimum au développement économique. Ceux qui travaillent et contribuent à la prospérité du pays doivent

être rémunérés en fonction de leurs efforts et participer à la croissance de la productivité. En principe, il faut veiller à ce que toutes les personnes puissent vivre de leurs revenus sans devoir recourir à l'aide sociale. Le travail doit permettre de mener une vie décente, il ne doit en aucun cas être synonyme de risque de pauvreté.

Le LSAP soutiendra les plus vulnérables de notre société à différents niveaux et veillera à ce que l'aide soit ciblée là où elle est le plus nécessaire. Les monoparentaux sont exposés à un risque accru de pauvreté et portent donc une grande responsabilité pour leurs enfants. Les socialistes soutiendront les monoparentaux avec fermeté et continueront à les soulager sur le plan fiscal.

Au cours de la dernière législature, le LSAP a veillé à ce que le mécanisme d'indexation automatique soit pleinement réintroduit pour compenser la hausse des prix et la perte de pouvoir d'achat. Le LSAP continuera à soutenir ce système sans y porter atteinte.

Pour une politique fiscale plus équitable

Le LSAP préconisera un réajustement de la politique fiscale et s'opposera à l'inégalité de l'imposition du travail et du capital. Dans le cadre d'une nouvelle réforme fiscale, le LSAP soulagera les revenus faibles et moyens au cours de la prochaine législature en tenant davantage compte des monoparentaux, des bénéficiaires du salaire social minimum et des veufs.

Le LSAP exemptera le salaire minimum social de l'impôt sur le revenu en augmentant le crédit d'impôt pour les employés et les retraités. La classe d'imposition 1A sera réajustée afin de favoriser les échelons inférieurs. Le crédit d'impôt pour les monoparentaux sera considérablement augmenté.

Pour le LSAP, il n'y a pas nécessité de réduire davantage le taux d'imposition des sociétés. Le régime spécial des « stock options » sera aboli par le LSAP après une période de transition.

En ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, le LSAP apportera également des améliorations dans le cadre d'une certaine marge de manœuvre en réajustant le taux pour les services publics et les biens de première nécessité notamment en appliquant le taux super-réduit de 3%. Ceci vaut, entre autres, pour les articles d'hygiène, les services vétérinaires et les produits sans emballage. Les services de réparation et les produits recyclés devraient également être soumis à un taux réduit de 7 %.

Pour les logements abordables

Dans les années à venir, le LSAP donnera la priorité à la lutte contre la spéculation sur les prix des terrains, à l'acquisition de nouveaux terrains à bâtir, à la création de logements abordables et à l'augmentation massive de l'offre de logements. Sans une véritable offensive en matière de logement, il ne sera pas possible d'atténuer la pénurie dans un avenir proche.

Le LSAP luttera systématiquement contre la spéculation sur les terrains à bâtir en introduisant une taxe nationale sur la spéculation et une taxe sur la création de valeur ajoutée. Elle recourra également à l'expropriation de terrains (avec une compensation appropriée) si des projets de construction publique sont empêchés pour des raisons spéculatives.

Le LSAP encouragera l'acquisition de terrains à bâtir pour le secteur public et créera un fonds d'État pour le logement. Il relancera et améliorera le pacte logement entre l'État et les communes et renforcera le droit de préemption de l'État, des communes et des promoteurs publics.

Le LSAP simplifiera et accélérera encore davantage les procédures administratives.

Pour un réajustement des aides au logement

Le LSAP s'engage à améliorer toutes les mesures existantes pour faciliter l'accès à la propriété foncière ou à un logement de location. Le LSAP augmentera l'aide, en particulier pour les familles avec enfants. La réduction des droits d'enregistrement pour une première acquisition immobilière (« Bëllegen Akt »), qui correspond actuellement à un crédit d'impôt de 20 000 euros par personne, sera augmentée de 10 000 euros par enfant.

Pour la construction d'un premier logement et les travaux de rénovation, le taux de TVA super-réduit de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 50 000 euros. Le LSAP augmentera ce montant de 10 000 euros.

La garantie de l'État pour l'achat d'un premier logement devrait être augmentée afin d'aider les citoyens à obtenir plus facilement un prêt immobilier auprès d'une banque. Le LSAP est favorable au triplement de la garantie de l'État. En outre, des modèles de location-vente devraient être mis au point pour permettre aux personnes à faible revenu d'économiser sur le loyer payé afin de pouvoir acheter la propriété à une date ultérieure.

Pour améliorer la situation des locataires

Le LSAP soutiendra davantage les locataires qui, en général, ne sont pas en mesure d'acheter leur propre logement. A part l'allocation logement pour locataires qui a été introduite, le LSAP veillera à ce que les frais d'agence encourus lors de la signature d'un contrat de location ne soient pas imputés unilatéralement aux locataires. Les propriétaires doivent également y contribuer en supportant leur part des coûts encourus. A l'avenir, le mandant devrait prendre en charge les frais d'agence. En outre, le LSAP adaptera la législation sur la communauté locative en simplifiant la sous-location afin de répondre à la demande de nouvelles formes de logement et de vie. Par ailleurs, le LSAP préconise l'introduction d'un frein réel à l'évolution des loyers et l'établissement d'un aperçu locatif sur base de cadastres communaux des loyers.

Le LSAP favorise également le développement d'agences immobilières sociales et la création de logements locatifs abordables sur le plan communal. Le LSAP permettra en outre la création d'associations de construction de logements communales et intercommunales qui peuvent contribuer à accroître l'offre et à développer des modèles d'achat alternatifs.

Pour une réorientation de la promotion culturelle

Le LSAP adaptera les systèmes de soutien culturel, il offrira de nouvelles voies pour y accéder, permettra la participation et apportera un meilleur soutien aux jeunes. En particulier, il

améliorera de manière fondamentale le soutien aux nombreux petits projets qui se déroulent au niveau local et qui touchent directement les jeunes.

Le LSAP poursuivra la simplification des procédures de financement encore complexes et bureaucratiques. Elle se fait l'avocat d'un équilibre et d'un rééquilibrage entre la promotion culturelle institutionnelle, la promotion des projets et la promotion des intervenants. Le LSAP soutient la création de « LuxCreation » en tant qu'agence nationale pour les professions et associations créatives et culturelles.

Les écoles primaires, les lycées, les écoles de musique, les universités, les hautes écoles spécialisées et les centres de formation continue devraient conclure des partenariats étroits avec les artistes et les institutions culturelles. Le LSAP est favorable à la création d'un passeport culturel permettant aux étudiants d'accéder librement aux institutions culturelles publiques.

Le LSAP s'engage également à améliorer la coopération entre l'État et les communes en matière de politique culturelle. Le LSAP soutient pleinement le projet de Capitale européenne de la culture « Esch 2022 et la région sud » en revendiquant, dans ce contexte, la préservation de la salle des soufflantes à Belval, un des plus anciens témoins de la culture industrielle régionale et nationale.

Le LSAP s'attaquera à la réforme, longtemps attendue, de la protection des sites et monuments et examinera la loi adoptée sur les archives en vue de son utilisation pratique et de son efficacité.

Pour une promotion cohérente du sport

Pour que le sport conserve le statut qu'il mérite dans notre société, le LSAP maintiendra un ministère des Sports indépendant. Le LSAP soutiendra le sport scolaire, populaire et compétitif à tous les niveaux en adhérant aux principes avérés d'une promotion sportive ciblée. Ceci vaut aussi bien pour le soutien financier des clubs et des fédérations sportives que pour l'extension et la modernisation des infrastructures sportives nécessaires.

Le « Sportlycée », fondé en 2013, est une institution importante pour le développement des jeunes athlètes. Le LSAP dotera progressivement le lycée sportif des infrastructures et ressources nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de façon optimale et réaliser ses objectifs.

Le LSAP poursuivra ses efforts afin d'améliorer les conditions de travail et d'entraînement des athlètes de haut niveau. La promotion constante du sport d'élite contribue à l'image du pays de manière extraordinaire. Grâce aux grands exploits de ses meilleurs athlètes, le Luxembourg a réussi à s'établir sur la carte mondiale du sport de haut niveau. Un statut correspondant d'athlète de haut niveau améliore les conditions générales pour les sportifs d'élite. Le LSAP veillera à ce que les mesures appropriées soient mises en pratique de manière cohérente.

Le sport de masse est une offre polyvalente pour toutes les générations et classes sociales. Le LSAP continuera à soutenir des initiatives telles que « la Semaine européenne du sport », « BeActive » ou « Fit 50+ », ainsi que d'autres projets pilotes visant à promouvoir le sport populaire, et poursuivra le plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » en mettant à disposition les moyens appropriés.

Pour une plus grande participation citoyenne

Le LSAP créera des espaces supplémentaires pour la participation active des citoyens et l'engagement bénévole à tous les niveaux de la société. Au-delà de la simple obligation de voter, les citoyens veulent également participer à la formation des opinions et à la prise de décisions politiques. La grande popularité des pétitions en témoigne. Le LSAP en tient compte et encourage une plus grande participation des citoyens à la vie politique du pays. Les questions importantes (par exemple, la planification territoriale, l'utilisation des surfaces communales, les plans d'aménagement et les fusions de communes) qui ont un impact significatif sur la vie des citoyens devraient être discutées au niveau le plus large possible, avec la participation de la société civile.

Les citoyens devraient également avoir le droit d'initiative pour soumettre des propositions de loi au Parlement destinées à être traitées dans les commissions parlementaires compétentes avant de passer à la séance plénière pour vote, à condition qu'elles soient soutenues par au moins 12.500 citoyens.

Pour le renforcement du bénévolat

Les citoyens qui participent à des activités bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement de la communauté et du système social. Le LSAP continuera à soutenir les initiatives caritatives et à promouvoir activement l'engagement bénévole dans tous les domaines de la société.

Le LSAP encouragera la création d'un statut pour les bénévoles afin d'offrir une sécurité sociale aux citoyens qui s'engagent en mettant leur temps libre à la disposition de leurs concitoyens. En ce sens, le LSAP soutient la prise en charge des coûts de l'assurance accidents pour couvrir les risques éventuels liés au bénévolat.

En outre, le LSAP soutiendra les mesures de formation et les dispositions spéciales en matière de congés qui s'avèrent nécessaires au niveau du travail bénévole. Par ailleurs, le LSAP propose des incitations supplémentaires pour la reconnaissance du travail bénévole. L'introduction d'une carte de bénévole pourrait, par exemple, donner lieu à des réductions de prix sur les événements culturels et sportifs.

Pour des communes autonomes

Le LSAP défendra vigoureusement l'autonomie communale. La réforme des finances communales mise en œuvre à l'initiative du LSAP a constitué une étape importante. Le LSAP continuera à maintenir cette base de financement solide et équitable dans les années à venir et veillera à ce que les communes puissent accomplir leurs missions et s'acquitter de leurs devoirs à la satisfaction de leurs citoyens. Avec le LSAP, il n'y aura donc pas de pas en arrière en ce qui concerne le financement des communes.

Les fusions de communes ne sont pas une fin en soi et ne doivent pas être prescrites par l'État. Le LSAP estime que les fusions imposées n'enfreignent non seulement le principe de l'autonomie communale, mais constituent également une violation de la Charte européenne de l'autonomie locale signée par le Luxembourg. Le LSAP ne soutiendra les fusions de communes que lorsque

qu'elles s'opèrent de commun accord tout en obtenant le soutien de leurs citoyens par voie d'un référendum sur le plan local.

Pour une loi communale moderne

Le LSAP estime qu'il est nécessaire d'agir au niveau de la législation et des compétences communales. Les missions des communes sont de plus en plus nombreuses et variées. Pour cette raison, il est logique de réviser et de fusionner la législation communale et intercommunale. Entre autres, une nouvelle loi communale doit redéfinir les missions obligatoires des communes en dotant les services communaux des ressources nécessaires.

Le LSAP préconise une revalorisation des mandats communaux et une adaptation des dispositions du « congé politique ». Le LSAP n'acceptera une séparation des mandats de député(e) national(e) et des mandats de l'exécutif local que si le secteur communal demeure un facteur important et décisif au niveau du processus législatif.

Pour une réorientation de l'impôt foncier

Le LSAP est favorable à une réforme fondamentale de l'impôt foncier. D'une part, il faut garantir que la spéculation foncière soit frappée d'une taxe beaucoup plus importante. D'autre part, un allègement peut être envisagé pour les ménages qui ne disposent que d'une seule propriété immobilière.

Si l'impôt foncier constituait une part importante du financement communale, la charge fiscale des ménages devrait être réduite en contrepartie dans le cadre d'une réforme fiscale générale.

Pour le développement communal et l'aménagement du territoire

Le développement et l'aménagement communaux sont directement liés à l'aménagement du territoire national. Une coopération étroite entre les communes et l'État est indispensable dans ce domaine. Le LSAP s'attend à ce que les projets des quatre plans sectoriels « Transports », « Logement », « Paysages » et « Zones d'activités économiques », qui ont été mis en procédure par le Gouvernement à la fin de la législature, soient rapidement évalués et mis en œuvre. Les observations des citoyens et des communes doivent être prises en compte.

Il y a urgence en ce qui concerne les plans sectoriels qui sont nécessaires pour assurer un développement ordonné afin de répondre aux différentes exigences sectorielles et de permettre une utilisation efficace du territoire très limité du Luxembourg.

Pour la coopération transfrontalière

Le LSAP est convaincu que la coopération transfrontalière devient de plus en plus importante pour l'aménagement du territoire. Il en va de même pour la mobilité, la protection de

l'environnement et une utilisation prudente des ressources naturelles. Les problèmes sont partout semblables et doivent être résolus ensemble.

Un développement économique positif de nos régions frontalières est dans l'intérêt du Luxembourg parce qu'il réduit les disparités entre les régions tout en répartissant mieux les pressions générées par la croissance. Compte tenu du grand nombre de frontaliers, il est également logique que le Luxembourg participe financièrement à certains projets d'infrastructure au-delà de ses frontières nationales.

Pour une protection active du climat

Le Luxembourg doit réduire progressivement ses émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir. Pour le LSAP, il y a lieu de dégager des priorités claires :

- la réduction du trafic
- l'augmentation de l'efficacité énergétique
- la promotion des énergies renouvelables
- la mise en réseau numérique de l'approvisionnement en énergie, de la communication et de la mobilité

Les exportations de carburant et le tourisme à la pompe pèsent lourdement sur le bilan national de CO₂. Étant donné que les recettes provenant de la vente de carburant risquent de diminuer et même de s'épuiser complètement, le LSAP préconise d'investir cette part des recettes dans des projets prometteurs afin de réduire la dépendance du Luxembourg à l'égard des importations d'énergie.

L'augmentation du trafic aérien est également responsable d'un niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre et entrave la qualité de vie de nombreuses personnes. Le LSAP s'efforcera d'assurer le respect de l'interdiction des vols de nuit. Le LSAP veillera à ce que les permis d'atterrissage et de décollage à l'aéroport de Findel soient soumis à des critères d'efficacité.

Pour un « non » clair à l'énergie nucléaire

Le LSAP continuera à soutenir la fermeture des centrales nucléaires obsolètes et proches de nos frontières. La sortie nécessaire des énergies fossiles ne justifie pas la construction de nouvelles centrales nucléaires. Les sites contaminés, les conséquences à long terme et les risques liés à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire représentent une énorme hypothèque pour les générations actuelles et futures d'humains et d'animaux. L'énergie nucléaire n'est donc pas une option pour le LSAP ; elle n'est ni durable ni sans risque.

Le LSAP s'est engagé à réformer le traité Euratom. La construction de nouvelles centrales nucléaires ne peut être financée par des fonds publics. Les clauses de responsabilité des sociétés d'exploitation doivent également être révisées et renforcées. Pour le LSAP, il n'y a pas d'alternative à l'abandon progressif de l'énergie nucléaire à moyen et long terme.

Pour la protection de la nature et des espèces

Dans le domaine de l'environnement, des lois et règlements nouveaux ont été élaborés au cours de la présente législature, dont certains sont encore à l'étude. Ces nouvelles dispositions doivent faire leurs preuves dans la pratique. La mise en œuvre de cet ensemble complexe de réglementations, de procédures et de zones de protection désignées doit être évaluée régulièrement et adaptée si nécessaire.

Il s'agit notamment de la nouvelle loi sur la protection de la nature, qui est entrée en vigueur récemment. Le LSAP souhaite poursuivre les initiatives précédentes en vue d'une meilleure gestion des zones « Natura 2000 » et d'une sensibilisation du public à la protection de la biodiversité.

Les forêts couvrent environ 35 % du territoire luxembourgeois. Ils constituent un habitat important pour de nombreuses espèces animales et végétales rares et doivent être maintenus en bon état. Le LSAP s'engage à faire en sorte que le projet existant d'une nouvelle loi forestière puisse entrer en vigueur dès le début de la prochaine législature.

Un projet de loi sur la protection des sols a été présenté pour la première fois au Luxembourg en fin de législature. Le LSAP veillera à ce que ce projet législatif soit discuté, complété et adopté sans délai.

Pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

Bien que l'approvisionnement en eau potable soit actuellement suffisant, des dispositions doivent être prises pour l'avenir. Afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement, le LSAP préconisera le raccordement aux réseaux étrangers d'approvisionnement en eau potable au sein de la Grande Région.

Avec le LSAP, il n'y aura pas de privatisation de l'approvisionnement en eau potable. Le LSAP s'engage en faveur d'une consommation responsable de l'eau potable qui constitue une ressource précieuse qu'il faut utiliser de manière judicieuse. LSAP s'est engagé à poursuivre la désignation de zones de protection de l'eau potable et continuera à soutenir les projets de renaturation.

Pour la prévention des déchets et contre les matières plastiques

Le LSAP soutiendra les dispositions et les mesures destinées à la prévention des déchets. Les services environnementaux et l'économie de partage peuvent y contribuer de façon importante. En outre, il y a lieu d'optimiser davantage l'élimination des déchets. LSAP s'engage à mettre en œuvre de manière cohérente le nouveau plan de gestion des déchets.

Le LSAP est favorable à un scénario clair d'élimination progressive des emballages en plastique et des ustensiles en plastique jetables. Dans une première phase, il s'agit de sensibiliser les producteurs et les consommateurs au problème environnemental mondial des déchets. Dans une deuxième phase, les socialistes limiteront l'utilisation des emballages en plastique et des produits jetables par des mesures fiscales avant d'imposer, par voie législative, des interdictions et des

sanctions lors d'une troisième phase, qui débutera à la fin de la prochaine législature.

Pour les droits des animaux

Le gouvernement actuel a élaboré une nouvelle loi progressiste sur le bien-être animal. Le LSAP se félicite de cette initiative et veillera à ce que la mise en œuvre de ce projet de loi conduise à une amélioration tangible du bien-être animal dans la pratique.

En outre, le bien-être des animaux sera intégré dans la nouvelle loi fondamentale, qui doit être adoptée au cours de la prochaine législature. Cela donnera une nouvelle qualité au statut et à la protection des animaux en montrant clairement que non seulement les êtres humains, mais aussi les animaux ont des droits et méritent d'être protégés.

Le LSAP s'engage à traiter les animaux domestiques, productifs et sauvages de manière à respecter leur espèce. L'élevage intensif concentré est incompatible avec la protection des animaux ou le bien-être des animaux et doit être strictement interdit. Le transport des animaux, les abattoirs, l'expérimentation animale et le commerce des animaux doivent eux-mêmes être soumis à des contrôles stricts. Toute forme de cruauté envers les animaux doit être sanctionnée et punie rigoureusement.

Pour une meilleure mobilité

La priorité doit être accordée au développement de l'offre des transports publics. Le LSAP introduira la gratuité des transports publics au cours de la prochaine législature et veillera à ce que les services existants soient étendus et améliorés préalablement. Les socialistes continueront à investir dans le développement du réseau ferroviaire.

Un concept de mobilité intelligente et durable qui répond aux besoins des utilisateurs doit être multimodal et inclure la Grande Région respectivement la région frontalière.

Des voies piétonnes et des pistes cyclables séparées et sûres dans les villes et localités permettent de se passer d'une voiture sur les courtes distances. De nouvelles pistes cyclables, qui relient directement les centres de développement, complètent l'offre de mobilité. Le réseau routier doit continuer à être développé et rendu plus sûr, mais cette infrastructure nécessaire doit être utilisée plus efficacement.

Pour la réduction du trafic

Outre l'amélioration de la mobilité dans le domaine des transports publics, l'objectif à l'avenir sera également de réduire les besoins de mobilité et de transport individuel par le biais d'offres alternatives. Des horaires et des modèles de travail plus flexibles, des infrastructures modernes et une décentralisation accrue peuvent remédier à cette situation et apporter une contribution importante à la réduction du trafic.

À cette fin, le LSAP encouragera le télétravail et soutiendra la mise en place de lieux de travail communs destinés aux frontaliers et de centres de télétravail par les entreprises ou les administrations publiques à proximité des frontières et des carrefours importants.

Le LSAP préconise également une plus grande décentralisation des administrations publiques en contact direct avec les citoyens et les clients. L'assouplissement des horaires de travail et des horaires scolaires peut également soulager la situation de la circulation aux heures de pointe et mieux répartir le trafic sur des périodes plus longues.

Pour le développement des infrastructures de transport

Au cours des dernières années, beaucoup a été investi dans les infrastructures de transport. Avec la mise en service du tram dans la capitale, une revendication socialiste de longue date est devenue réalité. Le tram améliorera considérablement l'offre de mobilité publique. Toutefois, la croissance démographique et le développement économique augmenteront encore la demande de mobilité au niveau des transports publics. Il s'avère nécessaire d'étendre le réseau du tram. La liaison entre les principaux centres de développement « Nordstad », Luxembourg et Esch/Alzette est une des priorités majeures en ce qui concerne l'élargissement du réseau ferroviaire.

Au niveau de la construction de routes, les socialistes donneront la priorité aux contournements locaux. Pour des raisons de sécurité et pour éviter les encombrements en cas d'accident, l'axe principal du transit international (Arlon-Luxembourg-Thionville) doit être prolongé. L'autoroute eschoise (A4) doit être étendue à trois voies, la voie supplémentaire étant réservée aux autobus et au covoiturage.

Le LSAP continuera à promouvoir la mobilité douce. Il encouragera le développement du réseau national des pistes cyclables en accordant une attention particulière à la circulation quotidienne et aux heures de pointe tout en veillant à ce que les pistes cyclables nationales atteignent le centre des villes. Par ailleurs, le LSAP examinera les possibilités de rajouter d'autres pistes cyclables à celle prévue entre Esch/Alzette et la ville de Luxembourg.

Pour une Europe forte et solidaire

Pour le LSAP, il n'y a pas d'alternative à l'UE qui, en face de défis majeurs, doit non seulement poursuivre le développement et l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, mais faire avancer aussi et surtout l'Union sociale.

Le LSAP a une vision claire de la manière dont l'Union européenne devrait se développer. Pendant les années à venir, il faut prioritairement

- renforcer la dimension sociale au sein de l'UE
- promouvoir l'Union économique et monétaire
- coordonner et améliorer la sécurité et la défense
- promouvoir activement la protection du climat et de l'environnement
- défendre les valeurs fondamentales européennes et recourir davantage à la méthode communautaire
- exiger et promouvoir des relations commerciales équitables et transparentes

- lutter contre la traite des êtres humains, l'immigration clandestine et les causes de fuite

Seule une union solidaire est une union forte ! Le LSAP préconise une union forte et solidaire qui combat activement la xénophobie, l'intolérance et l'extrémisme de droite. Les institutions de l'Union européenne doivent être coordonnées de telle manière que la méthode communautaire puisse s'imposer à nouveau dans le domaine de la gouvernance politique européenne.

La situation aux frontières extérieures de l'Europe ne s'est pas fondamentalement améliorée. Une réforme de la politique d'asile européenne est essentielle pour le LSAP. Elle doit être mise en œuvre rapidement pour permettre aux réfugiés de vivre dans la dignité en Europe.

Pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix dans le monde

Le droit international en tant que système international d'ordre, la défense des droits de l'Homme et des droits civils, la démocratie, l'État de droit et une politique de paix active fondée sur la prévention des conflits, la coopération internationale et la solidarité constituent la base d'un ordre mondial pacifique pour lequel le LSAP s'est engagé depuis toujours.

La menace générale qui pèse sur la paix mondiale doit être contrée de manière cohérente par une approche politique multilatérale qui ne perd pas de vue la responsabilité collective de la communauté mondiale.

Le LSAP est attaché aux objectifs et principes des Nations Unies et adhère aux trois piliers de la politique étrangère et de coopération luxembourgeoise : diplomatie, développement et défense. Le Luxembourg fait partie de l'alliance de l'OTAN et reste engagé dans cette voie. Le LSAP préconise une conception large de la sécurité qui ne se concentre pas unilatéralement sur l'augmentation des dépenses militaires. Le LSAP met constamment l'accent sur la diplomatie de paix, la prévention des conflits, la gestion des crises, l'engagement humanitaire et l'aide au développement.

Pour l'aide au développement par le biais de la coopération

Le LSAP soutient l'orientation de la coopération luxembourgeoise et de l'aide au développement. Elle s'engage en faveur d'une croissance inclusive et durable, d'une bonne gouvernance et du respect des droits de l'Homme et répond ainsi aux exigences de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Le LSAP reste prêt à consacrer 1% du revenu national brut à la coopération et à l'aide au développement. Le financement des mesures internationales de protection du climat et les coûts liés à l'accueil des réfugiés continueront à ne pas être pris en compte pour l'aide au développement.

Le LSAP soutient la mise en œuvre contraignante de l'Agenda 2030 dans le cadre de la politique de coopération luxembourgeoise. Le LSAP vise à aider les régions en crise et les pays en développement à s'aider eux-mêmes, à créer de nouvelles perspectives, à investir dans les êtres humains et, en même temps, à lutter contre les causes de l'exode.